



Mémoire

sur la politique gouvernementale « *Pour que
l'égalité de droit devienne une égalité de fait* »

*Dans le cadre des consultations particulières et audiences publiques sur l'égalité
entre les femmes et les hommes*

Janvier 2011

Table des matières

I - Résumé	3
II – Avant-propos	4
III - La Conférence régionale des élus de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent	5
A) Mission, mandat et orientation	5
B) La commission de Développement social, Égalité et Cohésion	5
IV - Les ententes en égalité dans la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent	6
A) Mise en contexte	6
B) L'entente administrative en égalité 2007-2008	6
C) L'entente administrative en égalité 2008-2010	6
V – Les réalisations de la CRÉ en matière d'égalité	7
A) La concertation	7
B) La planification	10
C) Le soutien au développement	10
VI - Les recommandations	15
A) La régionalisation de l'action gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes	15
B) Les recommandations : Comment mieux ajuster l'action de l'état aux réalités des femmes qui sont différentes selon la région?	16

I - Résumé

La CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent agit à titre d'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de développement régional pour le territoire couvrant les MRC Beauharnois-Salaberry, Jardins-de-Napierville, Haut-Saint-Laurent, Roussillon et Vaudreuil-Soulanges et les deux communautés autochtones de Kahnawake et d'Akwesasne.

Depuis 2007, la CRÉ est partenaire de deux ententes (administrative et spécifique) en matière d'égalité avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Le présent mémoire permet à la CRÉ, dans son champ d'expertise, de répondre principalement et en profondeur à la question numéro 7 du questionnaire proposé par le Secrétariat à la condition féminine sur le thème de la régionalisation de l'action gouvernementale en matière d'égalité.

Recommandation I

La CRÉ recommande que le Secrétariat à la condition féminine reconduise la signature d'ententes spécifiques en égalité avec les CRÉ.

Recommandation II

La CRÉ recommande que le Secrétariat à la condition féminine priorise l'implantation de l'ADS dans les travaux des CRÉ et plus spécifiquement dans le processus de financement de projets et dans la signature d'entente spécifique avec les CRÉ.

Recommandation III

La CRÉ recommande que le Secrétariat à la condition féminine encourage les CRÉ, à travers les ententes spécifiques en égalité, à nommer une personne ressource dédiée à l'application de l'ADS dans leurs travaux respectifs.

Recommandation IV

La CRÉ recommande que le Secrétariat à la condition féminine poursuive ses démarches auprès des ministères et organismes gouvernementaux afin de s'assurer que toutes les cueillettes d'information et les statistiques disponibles qui en découlent soient différenciées selon les sexes.

Recommandation V

La CRÉ recommande que le Secrétariat à la condition féminine privilégie la lunette égalité, qui est plus inclusive, plutôt que celle de la condition féminine. De plus, cela permet de rallier un plus grand nombre de parties prenantes.

Recommandation VI

La CRÉ recommande que le Secrétariat à la condition féminine concentre la majorité de ses ressources dans les ententes spécifiques avec les CRÉ à des problématiques féminines, mais en permettant de s'attaquer à des problématiques masculines identifiées dans le cadre d'une analyse différenciée selon les sexes.

Recommandation VII

La CRÉ recommande que le Secrétariat à la condition féminine poursuive ses démarches auprès de tous les ministères et organismes publics afin que ceux-ci intègrent l'ADS à tous leurs travaux et en tiennent compte lors des prises de décision qui en découlent.

II – Avant-propos

Le 7 décembre dernier, la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, M^{me} Christine St-Pierre, a annoncé la tenue de consultations particulières et d'audiences publiques sur l'égalité entre les femmes et les hommes, qui débiteront le 19 janvier 2011. Le but de cette consultation est de discuter du bilan de l'action gouvernementale en matière d'égalité tout en contribuant à l'élaboration du deuxième plan d'action qui assurera la poursuite des objectifs de la politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*.

La CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent est un partenaire de premier ordre dans la réalisation des actions gouvernementales régionalisées en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent. Ce partenariat se décline en région par la signature d'ententes administratives et spécifiques entre la CRÉ, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, et du Forum jeunesse Vallée-du-Haut-Saint-Laurent.

Le présent document permet à la CRÉ, de par son champ d'expertise, de répondre exclusivement et en profondeur à la question numéro 7 du questionnaire proposé par le Secrétariat à la condition féminine sur le thème de la régionalisation de l'action gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Dans les pages qui suivent, vous seront présentées les réalisations de la CRÉ en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent à travers les deux ententes ci-haut mentionnées. Suivront les sept (7) recommandations que la CRÉ souhaite apporter au Secrétariat à la condition féminine dans le cadre de la consultation publique sur la politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*.

III - La Conférence régionale des élus de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent

A) Mission, mandat et orientation

La CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent agit à titre d'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de développement régional pour le territoire couvrant les MRC Beauharnois-Salaberry, Jardins-de-Napierville, Haut-Saint-Laurent, Roussillon et Vaudreuil-Soulanges et les deux communautés autochtones de Kahnawake et d'Akwesasne.

Globalement, le mandat de la CRÉ consiste à favoriser la concertation des partenaires régionaux sur son territoire, élaborer un plan quinquennal de développement définissant les objectifs concertés, généraux et particuliers de développement de son territoire, gérer le fonds de développement régional (FDR), produire des avis et mémoires dans le cadre de consultations gouvernementales concernant son territoire de desserte et tenir informés les partenaires régionaux concernant les activités de développement.

La CRÉ est composée de huit commissions, dont chacune a la responsabilité précise d'un secteur identifié comme secteur clé pour assurer le développement socio-économique de la région. Les commissions doivent alimenter la réflexion à cet égard et assurer la mise en œuvre harmonieuse d'un plan d'action en prenant en compte la vision et les axes adoptés dans la planification quinquennale de la CRÉ ainsi que ceux contenus dans les plans stratégiques couvrant les différentes MRC de la région, ceci dans le respect des enjeux et des forces spécifiques de toutes les zones du territoire.

B) La commission de Développement social, Égalité et Cohésion

La commission de Développement social, Égalité et Cohésion (CDSÉC) représente ce secteur auprès de la CRÉ et des autres organismes de la région. Elle favorise le maillage et les alliances pour renforcer l'action, un rôle central dans la mise en place de la dynamique de concertation nécessaire à l'atteinte des résultats ciblés dans la planification régionale. Elle soutient le conseil d'administration de la CRÉ dans la mise en œuvre de son plan stratégique quinquennal, alimente la réflexion et supervise les plans d'action adoptés pour son secteur en faisant l'arrimage avec la planification quinquennale de la CRÉ. Elle s'intéresse aussi aux régions limitrophes en vue de développer des opportunités communes.

La CDSÉC chapeaute plusieurs ententes en lien avec le développement social, soit l'entente spécifique pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées, le pôle régional de l'économie sociale, l'entente spécifique en égalité ainsi que l'entente spécifique en immigration.

IV - Les ententes en égalité dans la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent

A) Mise en contexte

Afin de répondre à l'invitation du gouvernement du Québec faite aux CRÉ par le biais de la politique gouvernementale « *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* » et du plan d'action triennal 2007-2010 adopté le 17 décembre 2006, la CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent a adopté le projet en égalité lors d'une séance tenue le 26 septembre 2007.

En effet, le plan d'action triennal 2007-2010 du gouvernement du Québec vise à « favoriser la réalisation de projets régionaux permettant d'atteindre l'égalité des sexes en région et d'associer les femmes et les hommes au développement de leur région, notamment par la conclusion d'ententes spécifiques ou administratives à cet effet avec les conférences régionales des élus ».

Cette invitation coïncide avec l'adoption, en juin 2007, d'une structure de concertation qui prévoit entre autres, la mise en place de la CDSÉC et de la signature, en novembre 2007, d'une entente multipartite sur l'approche territoriale intégrée (ATI) qui permettra l'élaboration d'un diagnostic en matière de pauvreté et d'exclusion sociale. Cette entente constituera le point de départ des travaux de la CDSÉC.

B) L'entente administrative en égalité 2007-2008

L'entente administrative en égalité dans la région de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent 2007-2008 a été signée par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, la CRÉ ainsi que le ministère des Affaires municipales et des Régions et dont les objectifs étaient :

- d'implanter l'analyse différenciée selon les sexes dans les travaux de la CRÉ;
- augmenter l'embauche des femmes et leur maintien en emploi dans les secteurs d'avenir et non traditionnels;
- favoriser l'accès des femmes à des formations d'avenir;
- établir un partenariat en vue de la préparation d'une entente spécifique.

L'entente disposait d'un budget de 82 000 \$ pour la réalisation de ses objectifs provenant à parts égales du MCCCCF et de la CRÉ pour une période d'un an.

C) L'entente spécifique en égalité 2008-2010

L'entente spécifique en égalité dans la région de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent 2008-2010 a été signée par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, la CRÉ, le Forum jeunesse VHSL, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi que la ministre responsable de la région de la Montérégie et dont les objectifs sont :

- poursuivre l'implantation de l'ADS dans les travaux de la CRÉ;

- partager avec le milieu les résultats de la consultation régionale sur les enjeux en égalité et en dégager un plan d'action;
- adopter un énoncé de principe sur l'égalité et la parité;
- encourager l'accès des hommes et des femmes à des formations d'avenir et à des emplois non traditionnels eu égard à leur sexe;
- encourager l'entrepreneuriat féminin et le développement des compétences de gestion des femmes entrepreneures;
- augmenter la participation des femmes aux instances décisionnelles;
- favoriser une socialisation non stéréotypée des jeunes.

L'entente disposait d'un budget de 205 000 \$ pour la réalisation de ses objectifs provenant à parts égales du MCCCCF et de la CRÉ (41 000 \$ par année) pour une période de deux ans et d'un montant de 41 000 \$ du Forum jeunesse.

V – Les réalisations de la CRÉ en matière d'égalité

Afin de vous exposer les réalisations de la CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent en matière d'égalité, ces réalisations vous seront présentées en fonction des trois principaux mandats de la CRÉ qui sont *la concertation, la planification et le soutien au développement régional*. À ces trois mandats en matière d'égalité, il faut ajouter l'implantation de l'analyse différenciée selon les sexes, qui est un enjeu transversal à toutes les actions puisqu'il s'agit d'un outil pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes.

A) La concertation

Lors de la création des conférences régionales des élus par le gouvernement du Québec en 2004, il a été décidé de séparer le territoire de la Montérégie en trois régions distinctes possédant chacune leur CRÉ ainsi que leurs propres outils de développement. Cette nouvelle division des rôles a bouleversé la façon de travailler des acteurs du milieu, et ce, dans tous les aspects du développement régional.

Regroupés au niveau de la Montérégie, les groupes de femmes étaient mobilisés depuis longtemps. Cependant, après la naissance des CRÉ, il devenait de plus en plus difficile de concilier les réalités des trois régions qui agissent dans leur milieu de façon totalement différente. De façon naturelle, une nouvelle concertation s'est créée au niveau de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent qui a permis de réunir les acteurs œuvrant en égalité autour d'enjeux communs.

C'est la signature de l'entente administrative en égalité 2007-2008 qui a marqué le début de la concertation en égalité sur le territoire de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent. En effet, le projet en égalité est issu des consultations auprès des groupes de femmes du territoire qui ont permis d'identifier les orientations de la CRÉ en regard de l'égalité. Ces consultations ont été suivies d'une

séance de validation auprès des acteurs du milieu qui a été organisée en collaboration avec le Conseil du statut de la femme le 26 septembre 2007.

À travers l'entente administrative en égalité 2007-2008, la CRÉ a réalisé « une consultation sur les enjeux en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent ». Les objectifs de la consultation étaient l'identification d'enjeux prioritaires dans le but d'orienter et d'alimenter le plan d'action qui découlerait de la future entente en égalité. De plus, deux autres objectifs ont été ajoutés, soit de recenser les programmes, projets et services qui étaient en lien avec les orientations de la politique gouvernementale d'égalité entre les femmes et les hommes et d'autre part, pour recueillir les attentes des partenaires quant au rôle que la CRÉ pourrait jouer en soutien à leurs actions en matière d'égalité.

Pour procéder à cette consultation sur les enjeux en matière d'égalité, un formulaire en ligne a été développé et publié, durant quatre semaines, sur le site de la CRÉ. Une invitation a été envoyée à plus de 1500 personnes, tous secteurs confondus. De ce nombre, une cinquantaine de personnes ont amorcé le travail de réflexion et 37 l'ont complété.

Cette consultation terrain a permis de jeter les bases du futur plan d'action en déterminant les principaux enjeux et conditions de succès jugées essentielles à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent. Les voici :

Enjeu I — L'égalité économique

Condition 1 — Accroître la formation qualifiante

Condition 2 — Faciliter l'accès à l'emploi et à l'entrepreneuriat

Enjeu II — L'amélioration de la situation socioéconomique

Condition 3 — Réduire l'exclusion et la pauvreté

Condition 4 — Améliorer la santé, la sécurité et le bien-être

Enjeu III — La parité dans les lieux de pouvoir

Condition 5 — Stimuler la participation des femmes aux instances décisionnelles

Enjeu transversal — L'analyse différenciée selon les sexes

À la signature de l'entente spécifique en égalité 2008-2010, il a été décidé de diffuser aux partenaires et à la population du territoire VHSL les résultats du questionnaire en ligne effectué lors de l'entente administrative. Pour ce faire, le moyen identifié a été l'organisation d'un forum régional s'adressant aux instances du territoire VHSL concernées par l'égalité et la publication des résultats du questionnaire sur le site Web de la CRÉ et du Forum jeunesse.

L'évènement s'est déroulé le 22 octobre 2009. Le Secrétariat à la condition féminine s'est joint à la CRÉ pour la tenue de cette journée de réflexion qui visait à s'informer des actions menées en matière d'égalité, prendre connaissance des statistiques régionales différenciées selon les sexes et échanger sur les enjeux et défis en matière d'égalité. L'exercice a permis d'alimenter les travaux de planification de la CRÉ pour l'élaboration du plan d'action 2010-2013.

En cette occasion, un portrait statistique différencié de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent a été présenté aux partenaires en lien avec les différents enjeux et conditions de succès identifiés lors de la consultation en ligne.

La journée a été un franc succès et a réuni une quarantaine de personnes. Plusieurs pistes de solutions ont été abordées pour chacun des enjeux et conditions préalables et quatorze projets potentiels ont été élaborés par les participantes et participants. Le plan d'action en égalité 2010-2013 est le résultat de cette consultation des partenaires.

L'égalité entre les femmes et les hommes est une des valeurs fondamentales sur laquelle s'appuie la CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent dans la réalisation de ses mandats. Afin de démontrer son adhésion à cette valeur, les membres du Conseil d'administration de la CRÉ ont adopté, en septembre 2009, *la Politique d'égalité et de parité*.

« En adoptant cette politique, les élues et élus municipaux membres du conseil d'administration de la CRÉ formalisent leur adhésion aux valeurs et principes liés à l'égalité et à la parité. Ils formulent également divers objectifs à atteindre et s'engagent à assurer le suivi des actions à mener, et ce, dans le cadre des responsabilités et mandats propres à cette instance de concertation et de développement régional. »¹

C'est lors du forum régional en égalité du 22 octobre 2009 que la CRÉ a procédé au dévoilement de *la politique d'égalité et de parité* dans une formule 5 à 7.

Au sein même de la CRÉ, une concertation autour des enjeux en matière d'égalité se développe. La CRÉ a embauché une chargée de projet dédiée au dossier égalité, ce qui permettra d'accélérer l'atteinte des objectifs qu'elle s'est fixés. Par ailleurs, le lien avec la CDSÉC s'intensifie en réservant un siège à la commission à une représentante du comité aviseur en égalité. De plus, dans un futur proche, des liens seront développés entre les comités territoriaux en développement social de chacune des MRC du territoire et leurs représentantes égalités. Ces liens permettront de créer une synergie régionale autour des enjeux de développement social et ceux en matière d'égalité.

Nous ne pouvons passer sous silence la collaboration du Forum jeunesse dans les projets du comité aviseur en égalité. En tant que signataire de l'entente, il est un partenaire de premier ordre dans l'atteinte des objectifs. De plus, en tant qu'organisme jeunesse et de son expertise en ce qui a trait à la participation citoyenne, il apporte un point de vue incontournable sur des sujets tels que l'implication des femmes dans les instances décisionnelles et l'accès des hommes et des femmes à des formations d'avenir et à des emplois non traditionnels eu égard à leur sexe.

¹ CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, *Politique d'égalité et de parité*, adopté par le conseil d'administration de la CRÉ VHSL en date du 10 septembre 2009

De ce fait, le comité aviseur en égalité est sur le point de devenir un comité consultatif permanent, dont la mission sera d'aviser le conseil d'administration de la CRÉ au sujet des enjeux en matière d'égalité sur le territoire de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent. Le comité aviseur est composé de sept membres votants (une représentante ou un représentant d'un groupe communautaire par MRC (5), une représentante ou un représentant du secteur de l'entrepreneuriat féminin et d'une élue ou un élu) et de 4 membres observateurs (une représentante ou un représentant du Forum jeunesse, une représentante ou un représentant du Conseil du statut de la femme, une représentante ou un représentant du Secrétariat à la condition féminine et une représentante ou un représentant du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire).

La mobilisation régionale des dernières années porte fruit. En effet, la mobilisation autour de l'organisation de la Marche mondiale des femmes 2010, dont la CRÉ et le Forum jeunesse ont soutenu l'organisation, en est la preuve. Cette occasion a permis aux groupes de femmes de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent de travailler en collaboration pour la réalisation d'un évènement régional. Le résultat a été très significatif, près de 300 personnes ont participé à la marche à Salaberry-de-Valleyfield, le 13 octobre dernier.

B) La planification

Le plan d'action en égalité 2010-2013 est le résultat du processus de consultation des partenaires par le biais de l'étude terrain (questionnaire en ligne) et de la journée de consultation du 22 octobre 2009. Le comité en égalité s'est donc inspiré des résultats de ces événements pour élaborer le plan d'action ayant comme structure les trois enjeux et les cinq conditions énumérées plus haut ainsi que l'enjeu transversal de l'implantation de l'analyse différenciée selon les sexes au sein de la CRÉ. Afin de regrouper les actions en un seul plan d'action, les actions encore non réalisées de l'entente ont été reportées dans l'an 1 du plan d'action ainsi que les sommes qui y étaient attachées.

C) Le soutien au développement

La concertation des acteurs autour des enjeux identifiés lors des différentes consultations ainsi que le travail de priorisation qui a été effectué dans l'élaboration du plan d'action nous permettent de bien identifier les projets à mettre en marche pour atteindre les objectifs fixés. Au moment d'écrire ce document, la CRÉ est au début de la mise en œuvre de son plan d'action de trois ans, puisque celui-ci a été officiellement entériné par son conseil d'administration en mars 2010.

Les projets présentés seront regroupés selon les enjeux et conditions identifiés dans le plan d'action.

Enjeu I — L'égalité économique

Condition 1 — Accroître la formation qualifiante

La CRÉ s'est impliquée depuis trois ans dans le Concours Chapeau les filles, à titre de membre de jury régional mais aussi dans l'octroi de deux bourses. Lors de l'édition 2008-2009, la CRÉ a contribué de

façon supplémentaire à la réalisation du Gala régional qui avait lieu à Candiac, par une participation financière supplémentaire.

Un nouveau projet est sur le point d'être mis sur pied afin de développer de nouveaux mécanismes de reconnaissance pour favoriser l'apport des hommes et des femmes dans les métiers non-traditionnels. Ce projet sera réalisé en collaboration avec le Forum jeunesse.

Condition 2 — Faciliter l'accès à l'emploi et à l'entrepreneuriat

Le projet « L'appauvrissement a-t-il un sexe? » a été un des premiers projets à être financé par l'entente administrative 2007-2008. Ce projet, piloté par la Table des Centres de femmes de la Montérégie a été déployé en collaboration avec les deux autres CRÉs de la Montérégie. Il visait à comprendre les facteurs expliquant les pertes financières subies par les femmes dans les grandes étapes du cycle de leur vie et d'alimenter les discussions pour en diminuer les impacts.

Dans le cadre de l'entente spécifique 2008-2010, la CRÉ a financé le projet FACE (fonds d'aide pour les cheffes d'entreprises) de Femmessor – Montérégie. Ce projet réalisé en collaboration avec les deux autres CRÉ de la Montérégie, permet aux femmes qui souhaitent devenir cheffes d'entreprises de bénéficier de l'expertise nécessaire en constituant une banque de référence de ressources professionnelles.

Les partenaires du milieu avaient identifié, lors des événements consultatifs, qu'il serait intéressant d'augmenter les occasions de réseautage des entrepreneures puisqu'aucun événement à caractère entrepreneurial féminin n'est tenu dans la région. La CRÉ financera donc la tenue d'un colloque sur l'entrepreneuriat féminin dans la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent en collaboration avec Femmessor – Montérégie. Cet événement se tiendra à Valleyfield en mars 2011 et une soixantaine de participantes sont attendues.

Afin de mieux comprendre le rôle que les femmes jouent dans le développement économique de la région de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, le comité aviseur souhaiterait réaliser un portrait de l'entrepreneuriat féminin. Ce portrait nous permettrait de mettre en lumière l'apport des femmes dans les domaines des créneaux d'excellence de la région, plus particulièrement dans les milieux agricoles et dans les entreprises d'économie sociale. Plusieurs partenaires ont été approchés pour travailler sur ce projet. Il devrait voir le jour sous peu.

Enjeu II — L'amélioration de la situation socioéconomique

Condition 3 — Réduire l'exclusion et la pauvreté

Afin d'atteindre les objectifs poursuivis dans cet enjeu, soit améliorer les conditions socio-économiques des femmes en situation vulnérable, le comité aviseur a choisi de s'associer à la commission de Développement social, Égalité et Cohésion pour ajouter un volet égalité à des projets financés par le fonds d'approche territoriale intégrée (ATI) et de réaliser un projet en collaboration avec la Table régionale de concertation des aînés.

Cinq projets ATI dans chacune des MRC du territoire ont été identifiés. L'entente en égalité devient donc partenaire de ces projets. Les voici :

Le projet SARCA + (ou l'Accessible) de Beauharnois-Salaberry, est un projet qui permettra d'améliorer la réussite éducative et sociale des jeunes en développant une meilleure complémentarité et continuité de services. Afin de mieux comprendre les réalités différenciées entre les garçons et les filles, des "*groupes focus*" seront organisés, dans le but de sensibiliser les intervenants et d'améliorer leurs pratiques.

Le projet de développement de logement social du Haut-Saint-Laurent est un projet de 22 logements sociaux dont quatre seront réservés à des femmes et à leur famille, qui ont été victimes de violence conjugale. Ces femmes auront accès à un logement transitoire sécuritaire pour une période d'un an. Ces logements seront équipés d'un système de sécurité adapté aux besoins de cette clientèle. De plus, les femmes hébergées bénéficieront d'un accès, au besoin, à une intervenante et à des ateliers qui les accompagneront dans leurs démarches et à sortir de ce cycle de violence.

La MRC des Jardins-de-Napierville est sur le point d'achever leur politique de développement sociale en réalisant un portrait et un plan d'action quinquennal. Le Fonds ATI-égalité lui permettra d'acheter des statistiques différenciées, de les analyser et de mieux prendre en compte les réalités féminines de son territoire dans son plan d'action.

Le projet « Bonne boîte bonne bouffe » est un projet d'envergure dans la MRC de Roussillon, qui aborde la problématique de la sécurité alimentaire en offrant aux familles un panier de fruits et légumes frais, de bonne qualité et à moindre coût, dans plusieurs points de chute dans la MRC, tout en permettant de rapprocher les producteurs maraîchers des consommateurs locaux. Le Fonds ATI-égalité permettra de développer neuf points de chute qui répondront plus spécifiquement à une clientèle féminine et leur famille qui sont en situation vulnérable.

Le projet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges est de faire une étude sur les besoins en termes de logement social dans la MRC et de réaliser un portrait du parc immobilier déjà en place. Le fonds ATI-Égalité permettra d'ajouter un volet dédié aux besoins spécifiques des femmes de la MRC en termes de logement social, d'aménagement sécuritaire et d'en faire la recommandation aux décideurs.

La Table de concertation régionale des aînés a suggéré au comité aviseur en égalité le financement d'un portrait régional sur le thème du veuvage. Touchés directement par cette situation, les aînés ne sont pas tous outillés pour faire face à cette soudaine solitude. Un portrait de la situation, réalisé à partir de focus-groupes, permettrait d'identifier les difficultés rencontrées par les aînés de façon différenciée selon le sexe. Ce portrait permettra, dans un deuxième temps, d'améliorer les pratiques des intervenants qui œuvrent directement avec les veufs et les veuves.

Condition 4 — Améliorer la santé, la sécurité et le bien-être

À ce jour, aucun projet n'a été réalisé qui touche directement cette condition. Elle sera abordée dans la prochaine entente administrative en égalité 2010-2011.

Enjeu III — La parité dans les lieux de pouvoir

Condition 5 — Stimuler la participation des femmes aux instances décisionnelles

En tant qu'organisme politique, cet enjeu est incontournable pour la CRÉ. Le comité aviseur en égalité a choisi de s'associer à un projet financé par le programme « à égalité pour décider » du Secrétariat à la condition féminine, *Le club des leaders*, visant la formation et le réseautage de la relève décisionnelle. Porté par le Centre D'Main de femmes de Valleyfield, ce projet régional permettra l'organisation de formations, le coaching et le réseautage pour les femmes intéressées à participer aux différentes instances de la région. Le projet sera réalisé en collaboration avec le Forum jeunesse et les centres de femmes de chacune des MRC de la région. La CRÉ, par l'entremise de l'entente en égalité sera donc partenaire du projet en y ajoutant un nouveau volet, soit l'élaboration d'un programme de mentorat entre les élu(e)s et les femmes qui souhaitent participer aux instances régionales.

Enjeu transversal – l'analyse différenciée selon les sexes

La CRÉ a fait de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) un enjeu transversal aux autres enjeux identifiés par les partenaires. Étant un outil d'analyse, la CRÉ aspire à ce que l'ADS soit appliquée dans tous les travaux de ses commissions. Pour l'aider à intégrer ce nouvel outil, la CRÉ s'est adjoint l'experte-conseil Anne Michaud. Deux formations ont été offertes aux employés de la CRÉ, une grille d'opportunités de l'application ADS ainsi que d'autres outils de gestion ont été élaborés.

L'objectif de la CRÉ était de sensibiliser deux de ses commissions par année. La commission de Développement social, Égalité et Cohésion a accepté de tenter l'expérience en ajoutant une clause "égalité" dans le formulaire de demande d'aide financière de projet ATI, ATI-aînés et de projets issus de l'entente spécifique en immigration. Le Forum jeunesse a suivi le pas en intégrant deux questions dans ses formulaires de demande d'aide financière, ainsi que dans les rapports d'étape et rapports finaux.

Les responsables de projets à la CRÉ se sont montrés très réceptifs à l'ADS et un certain automatisme est en train de se mettre en place afin d'analyser les projets soumis sous l'angle de l'égalité. Cependant, les réponses reçues dans les formulaires de demande d'aide financière sont mitigées. Souvent incomprises, les questions posées n'arrivent pas à faire progresser la réflexion du promoteur face aux besoins différenciés des femmes par rapport à ceux des hommes. Cet état de fait pousse le comité aviseur en égalité à envisager plus d'accompagnement des promoteurs pour les aider à aller plus loin dans l'analyse et la compréhension des besoins différenciés.

La prochaine entente permettra de faciliter la formation de ressources aptes à accompagner le milieu dans l'application de l'ADS dans chacun des territoires de MRC afin de permettre un transfert d'expertise et de rendre cet outil d'analyse plus près des réalités des promoteurs.

De plus, afin de démontrer aux partenaires du milieu que l'ADS est une méthode d'analyse qui peut être appliquée à tout projet, la CRÉ finance certaines initiatives qui permettront d'en faire la démonstration et de diffuser les bons coups à l'ensemble des partenaires.

Le premier projet financé est intitulé Justice alternative et l'ADS : portrait des jeunes contrevenants et jeunes contrevenantes.

En 2008, une étude a été réalisée par le PRAQ de Valleyfield (Partenaires pour la revitalisation des anciens quartiers). Cette étude démontrait une augmentation de la violence chez les femmes et selon les données de Justice Alternative du Suroît, il y a une augmentation des jeunes contrevenantes. Toute proportion gardée, il y aurait plus de femmes qui se font arrêter sur notre territoire qu'ailleurs au Québec, « *Le taux de perpétration homme/femme est vraiment atypique pour une ville québécoise (Salaberry-de-Valleyfield) se chiffrant à 1,2 pour les crimes de violence et à 1,4 pour les crimes contre les biens alors qu'il atteint 5 au Québec (cinq hommes inculpés pour une femme inculpée.) Les Campivallensiennes devancent même les hommes quant aux taux de perpétration de crimes avec violence chez les 15 à 19 ans, les 25 à 29 ans, les 35 à 39 ans et les 45 à 49 ans.* »²

Cette augmentation des jeunes contrevenantes interpelle particulièrement l'organisme Justice Alternative du Suroît qui œuvre directement avec celles-ci. Les intervenantes ont remarqué une hausse des inculpations féminines ainsi que des diverses problématiques associées. Sans toutefois avoir fait une recherche statistique, les intervenantes considèrent la situation sérieusement et souhaiteraient être mieux outillées pour répondre aux besoins de cette clientèle. Dans l'exercice de leur pratique, ils ont développé l'intuition qu'il serait possible et souhaitable de veiller à adapter leurs interventions auprès des jeunes en tenant compte de tout l'aspect socialisation qui permet de mieux comprendre les différences entre les sexes. Ils croient qu'à l'issue de ce projet, ils auront identifié un besoin de procéder à une adaptation de leurs interventions auprès des jeunes contrevenantes.

Justice alternative du Suroît possède une banque de données quantitatives et qualitatives au sujet des jeunes contrevenants ayant utilisé leurs services. Cette banque comprend environ 1 000 dossiers sur une période de trois ans.

L'objectif du projet est de réaliser un portrait des jeunes contrevenants et contrevenantes avec une perspective ADS dans le but d'ajuster et de bonifier les interventions des organismes de justice alternative selon le sexe du jeune contrevenant.

Il s'agit ici de la première étape de la démarche ADS nécessaire pour permettre aux organismes de justice alternative d'analyser leur pratique selon les résultats et de les adapter en fonction des besoins spécifiques démontrés par la démarche. À la fin de cette première étape, les trois organismes de justice alternative du territoire ont la volonté de poursuivre l'application de la démarche d'ADS et de partager la réflexion entourant les enjeux identifiés avec les partenaires.

² « THÉRIAULT Vilmont, ROBITAILLE Éric, *La criminalité à Salaberry-de-Valleyfield de 2004 à 2006, une criminalité élevée dans une ville québécoise en désindustrialisation*, 29 décembre 2008, page 35 »

VI - Les recommandations

A) Régionalisation de l'action gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Le présent mémoire est présenté en réponse à l'invitation de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine dans le cadre des consultations particulières et des audiences publiques sur l'égalité entre les femmes et les hommes, dans le but de discuter du bilan de la politique gouvernementale « *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* ». Pour ce faire, un cahier de consultation présente certaines données statistiques pour chacune des grandes orientations de la politique. Tel que mentionné précédemment, la CRÉ, dans son champs d'expertise, se prononcera uniquement sur la question numéro 7 du questionnaire.

Avant de discuter des recommandations, la CRÉ a cru bon de préciser certaines réalités régionales qui lui sont propres en fonction des données présentées dans le cahier de consultation.

Premièrement, les données factuelles font état d'écarts considérables entre le revenu moyen d'emploi des femmes selon les régions. Cependant, en plus des écarts entre les régions, il existe un écart tout aussi important à l'intérieur même des régions. En effet, ces disparités intrarégionales entre les différentes MRC de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent sont de l'ordre de près de 10 800 \$ pour le revenu moyen des femmes âgées de 30 à 49 ans. En fait, le revenu moyen du même groupe est de 36 465\$ dans une MRC urbaine tel que Roussillon et de 25 629\$ dans une MRC rurale tel que le Haut-Saint-Laurent, alors que la moyenne de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent est de 34 069 \$. Cet exemple démontre clairement que les moyennes doivent être utilisées avec diligence lorsqu'il s'agit d'analyser une réalité régionale³.

La deuxième donnée factuelle établit que dans plusieurs régions ressources, l'économie repose sur l'exploitation des ressources naturelles qui génère principalement des emplois traditionnellement masculins. Les femmes y éprouvent généralement plus de difficultés à intégrer le marché du travail ou se concentrent dans les emplois moins bien rémunérés. Cependant, il en va de même dans les régions mono-industrielles et agricoles. En effet, près des deux tiers (64 %) du territoire de la CRÉ VHSL est à vocation agricole et l'économie de plusieurs municipalités du territoire dépend que d'une entreprise industrielle qui génère aussi des emplois traditionnellement masculins. Cette réalité n'est pas unique aux régions ressources.

Finalement, le document fait état que les centres urbains, notamment Montréal et les régions limitrophes, présentent plusieurs problématiques particulières : concentration de personnes immigrantes, pauvreté, monoparentalité, coût du logement, etc. Cet état de fait amène à positionner le territoire de la CRÉ en fonction de la grande région métropolitaine. En effet, la partie urbaine de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent est incluse à l'intérieur de la Communauté métropolitaine de Montréal et par le fait même, présente plusieurs des problématiques nommées. Néanmoins,

³ Source : Profils personnalisés – Recensement 2006 – Statistique Canada

comme mentionné précédemment, la dualité entre l'urbain et le rural étant une réalité à l'intérieur du territoire même de la CRÉ, il convient d'en tenir compte nonobstant la proximité de Montréal.

B) Les recommandations : Comment mieux ajuster l'action de l'état aux réalités des femmes qui sont différentes selon la région?

Recommandation I

La section précédente a permis de démontrer la pertinence des deux ententes en égalité sur le territoire de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent tant au niveau de la concertation des acteurs autour des enjeux égalitaires que de la réalisation de projets. La synergie dégagée par ces deux ententes a permis de développer le sentiment d'appartenance à la région chez les acteurs préoccupés par les questions égalitaires et une meilleure prise en charge par le milieu. Par ailleurs, la CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent n'est qu'au début de son appropriation de l'ADS et de l'intégration dans ses travaux.

Puisque les problématiques quant à la situation des femmes divergent d'une région à l'autre, la CRÉ reste convaincu que la signature d'entente spécifique reste le meilleur moyen de prendre en compte les spécificités régionales dans le déploiement de l'action en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à cette échelle.

LA CRÉ RECOMMANDE QUE LE SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE RECONDUISE LA SIGNATURE D'ENTENTE SPÉCIFIQUE EN ÉGALITÉ AVEC LES CRÉ.

Recommandation II et III

La CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent s'est engagée à travers les deux ententes (administrative et spécifique) et dans sa politique d'égalité et de parité à implanter l'ADS dans ses travaux, incluant ceux découlant de ses huit commissions. En tant que bailleur de fonds à de multiples projets de différentes natures, la CRÉ est dans une position avantageuse pour publiciser et encourager l'utilisation de l'ADS comme outil d'analyse auprès des promoteurs. Elle peut, à certains égards, favoriser la réalisation de projets contribuant à diminuer les écarts entre les hommes et les femmes.

Par ailleurs, sans détenir une expertise dans l'ensemble des orientations prises par le Secrétariat à la condition féminine, la CRÉ considère que l'ADS est le moyen privilégié pour aborder les problématiques en matière d'égalité. La CRÉ souhaite l'intégrer à l'ensemble des plans stratégiques de développement de la région.

LA CRÉ RECOMMANDE QUE LE SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE PRIORISE L'IMPLANTATION DE L'ADS DANS LES TRAVAUX DES CRÉ ET PLUS SPÉCIFIQUEMENT DANS LE PROCESSUS DE FINANCEMENT DE PROJETS ET DANS LA SIGNATURE D'ENTENTES SPÉCIFIQUES AVEC LES CRÉ.

LA CRÉ RECOMMANDE QUE LE SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE ENCOURAGE LES CRÉ, À TRAVERS LES ENTENTES SPÉCIFIQUES EN ÉGALITÉ, À NOMMER UNE PERSONNE RESSOURCE DÉDIÉE À L'APPLICATION DE L'ADS DANS LEURS TRAVAUX RESPECTIFS.

Recommandation IV

Actuellement, il est toujours difficile d'obtenir des statistiques différenciées selon les sexes auprès de beaucoup de ministères et directions régionales.

LA CRÉ RECOMMANDE QUE LE SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE POURSUIVE SES DÉMARCHES AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX AFIN DE S'ASSURER QUE TOUTES LES CUEILLETES D'INFORMATION ET LES STATISTIQUES DISPONIBLES QUI EN DÉCOULENT SOIENT DIFFÉRENCIÉES SELON LES SEXES.

Recommandation V et VI

L'ADS est un outil d'analyse qui permet d'identifier les disparités entre les femmes et les hommes au sujet d'une problématique, d'un projet ou d'une politique. Bien que l'ADS nous démontre souvent manque à gagner du côté féminin, une inégalité peut également être en défaveur du côté masculin. Il est de notre devoir, en tant qu'organisme de développement social, économique et culturel d'en tenir compte et d'agir sur ces disparités.

LA CRÉ RECOMMANDE QUE LE SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE PRIVILÉGIE LA LUNETTE ÉGALITÉ, QUI EST PLUS INCLUSIVE, PLUTÔT QUE CELLE DE LA CONDITION FÉMININE. DE PLUS, CELA PERMET DE RALLIER UN PLUS GRAND NOMBRE DE PARTIES PRENANTES.

LA CRÉ RECOMMANDE QUE LE SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE CONCENTRE LA MAJORITÉ DE SES RESSOURCES DANS LES ENTENTES SPÉCIFIQUES AVEC LES CRÉ À DES PROBLÉMATIQUES FÉMININES, MAIS EN PERMETTANT DE S'ATTAQUER À DES PROBLÉMATIQUES MASCULINES IDENTIFIÉES DANS LE CADRE D'UNE ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LES SEXES.

Recommandation VII

L'égalité entre les femmes et les hommes est un enjeu transversal à tous les enjeux de la communauté, tant au niveau international, provincial, régional que municipal. La signature d'ententes spécifiques en égalité avec les CRÉ permet de travailler à réduire les inégalités souvent identifiées par l'ADS. De plus, les ressources investies dans les ententes spécifiques sont limitées et

les cibles doivent être choisies judicieusement afin d'avoir un impact réel sur la vie des femmes et des hommes.

Par ailleurs, il est de la responsabilité des ministères et organismes publics d'adapter leurs pratiques en fonction de l'analyse différenciée selon les sexes afin de réduire les inégalités qu'engendraient leurs lois, réglementations, politiques ou projets à être adoptés.

Certains enjeux dépassent largement la responsabilité d'une entente spécifique en égalité et doivent être traités de façon transversale à travers les différents ministères que cela concerne.

LA CRÉ RECOMMANDE QUE LE SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE POURSUIVE SES DÉMARCHES AUPRÈS DE TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES PUBLICS AFIN QUE CEUX-CI INTÈGRENT L'ADS À TOUS LEURS TRAVAUX ET EN TIENNENT COMPTE LORS DES PRISES DE DÉCISIONS QUI EN DÉCOULENT.